

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) 2020/878)

UF 31 Nettoyant sanitaire

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit UF 31 Nettoyant sanitaire

Code du produit 400250

UFI G776-90GK-YU14-D9RT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Produit de nettoyage

Utilisations déconseillées Pas de distribution aux utilisateurs privés.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la Flühler Reinigungsprodukte AG

société/entreprise Mühlestrasse 4

8344 Bäretswil Tel. 044 939 91 91 Fax. 044 939 91 99 info@fluehler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Date de révision 05.01.2022

Version GHS 3 (Version précédente: GHS 2)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

La substance ou le mélange ne sont pas classés.

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre,

voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Aucun(e).

Mentions de danger Aucun(e).

Conseils de prudence Aucun(e).

Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit Citric acid monohydrate, No.-CAS 5949-29-1, No.-CE 201-069-1

2 Propylheptanolethoxilate, No.-CAS 160875-66-1

2.3. Autres dangers Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Produit de nettoyage.

| Composants | | Classification CLP | Identificateur de produit |
|----------------------------|-----------|--------------------|--|
| Citric acid monohydrate | 5% - 10% | Eye Irrit. 2 H319 | NoCAS: 5949-29-1 NoCE: 201-069-1 |
| 2 Propylheptanolethoxilate | 2.5% - 5% | Eye Dam. 1 H318 | NoCAS: 160875-66-1 NoIndex: 605-233-7 |

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Pas de précautions spéciales. Amener à l'air libre en cas

d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de

décomposition.

Contact avec la peau Laver à l'eau et au savon par précaution.

UF 31 Nettoyant sanitaire Date d'impression 2/9 06.01.2022

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit ne contient aucune substance dangereuse pour la santé, en concentrations qui exigent de la prendre en compte.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser un produit chimique sec, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de

la mousse d'alcool. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les

canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les nonsecouristes Pas de précautions spéciales. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas

inhaler les vapeurs/poussières.

Conseils pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les

vapeurs/poussières. Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour laNe pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

UF 31 Nettoyant sanitaire

GHS 3

Date d'impression 06.01.2022

3/9

protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en

plastique de HDPE).

6.4. Référence à d'autres

sections

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Pratiques générales d'hygiène industrielle. À manipuler

conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité.

Protection individuelle

Protection respiratoire Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains Gants en Nitrile. Les gants de protection sélectionnés doivent

> satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Temps de percée: >= 30 min.

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Protection des yeux

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues.

Risgues thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser

UF 31 Nettoyant sanitaire GHS 3

Date d'impression 06.01.2022

4/9

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Non déterminé.

État physique Liquide. Couleur Rouge.

Odeur Pas d'information disponible.

Point de fusion/ point de Non déterminé.

congélation:

Point d'ébullition ou point initial /

intervalle d'ébullition:

Non déterminé. Limites inférieure et supérieure Non déterminé.

d'explosion:

Inflammabilité:

Point d'éclair: pas applicable Température d'auto-Non déterminé.

inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

pH: 2.6

Viscosité cinématique: Non déterminé.

Solubilité: complètement soluble (Eau)

Coefficient de partage n-Non déterminé.

octanol/eau (valeur log):

Pression de vapeur: Non déterminé. Densité et/ou densité relative: Non déterminé. Densité de vapeur relative: Non déterminé. Caractéristiques des particules: Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de

sécurité

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2. Stabilité chimique Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4. Conditions à éviter La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

10.5. Matières incompatibles Selon l'expérience n'est pas prévisible.

10.6. Produits de décomposition

dangereux

Aucun sous utilisation appropriée.

UF 31 Nettoyant sanitaire Date d'impression

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Corrosion/irritation cutanée Irritation légère de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

Sensibilisation respiratoire/cutanée

Aucun(e).

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproductionCompte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration Donnée non disponible

Expérience chez l'hommeCe produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de

l'homme.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres données Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. ToxicitéAucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible

dans les conditions normales d'utilisation.

12.2. Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable. Le(s) agent(s) de surface contenu(s)

dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable. Une accumulation dans les

6/9

organismes aquatiques est peu probable.

UF 31 Nettoyant sanitaire

GHS 3

Date d'impression
06.01.2022

12.4. Mobilité dans le sol Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Pas d'information disponible

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Pas d'information disponible

12.7. Autres effets néfastes Pas d'information disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non

utilisé

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les

réglementations locales et nationales. Code OMoD (Ordonnance

sur les mouvements de déchets): 161901 (S).

Mettre les emballages rincés à la disposition de services de **Emballages contaminés**

recyclage locaux. Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des

Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments

de l'OMI

Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID Non réglementé.

IMDG Non réglementé.

IATA Non réglementé.

UF 31 Nettoyant sanitaire

Date d'impression 06.01.2022

7/9

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE)

No. 1272/2008.

<5% agents de surface non ioniques

Parfums.

Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.

Classe de stockage 12. (CH)

Citric acid monohydrate (CAS 5949-29-1)

EU - Cosmetics (1223/2009) - Prohibited in oral products and eye products

Annex V - Preservatives - Other Limitations and Requirements

EU - REACH (1907/2006) - List of Present

Registered Substances

Germany - Water Classification - Reg. no. 8248, hazard class 1 - slightly hazardous to water Substances According to AwSV

VwVwS

2 Propylheptanolethoxilate (CAS 160875-66-1)

Germany - Water Classification -Substances According to AwSV Classified By or Based on the

Classified By or Based on the

Reg. no. 7749, hazard class 1 - slightly hazardous to water (average molecular weight 186.2 g/mol)

VwVwS

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette

substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-

jour: 1, 2, 3, ,6, 8, 10, 11, 12, 13, 15, 16.

Signification des abréviations et

acronymes utilisés

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No.

1272/2008 (GHS)

OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610) VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)

Procédure de classification Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Libellés des phrases

mentionnées aux sections 2 et 3

H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Autres informations Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploiUniquement pour utilisation industrielle.

UF 31 Nettoyant sanitaire

Date d'impression 06.01.2022

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.